

Commune de **SERRES**

# SOUTENIR

## L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Ce programme est cofinancé par la commune de **SERRES** et  
le **DEPARTEMENT** des Hautes-Alpes

Ce programme est animé par **SOLIHA Alpes du Sud**

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

 **Hautes-Alpes**  
le département

  
**SERRES**  
Hautes-Alpes

AMÉLIOREZ NOTRE CADRE DE VIE

# VALORISEZ

VOTRE PATRIMOINE

L'opération « Façades-Toitures » est une campagne de ravalement des façades et de réfection des toitures initiée par votre commune.

A SERRES, les propriétaires qui entreprennent des travaux de ravalement de façades ou de réfection des toitures peuvent bénéficier de **subventions très incitatives**.

Le but est d'offrir aux habitants et aux vacanciers un **cadre de vie attrayant** et de **soutenir l'activité du bâtiment**.

## DES TRAVAUX RÉUSSIS



**Les couleurs, les aspects d'enduits, les matériaux utilisés et les détails architecturaux** doivent être en symbiose avec l'architecture traditionnelle, le paysage et respecter les règles d'urbanisme.

La chargée d'opération de SOLIHA Alpes du Sud est à vos côtés pour vous accompagner dans la réussite de votre projet. Venez la rencontrer lors des permanences en mairie.





## POUR EN BÉNÉFICIER

- ➔ Les propriétaires doivent respecter les formalités détaillées dans le cahier des charges de l'opération, adopté en Conseil Municipal
- ➔ **Les immeubles** doivent être **visibles du domaine public**, situés en **zone « ville centre » (centre historique) de l'AVAP**, construits et achevés depuis **plus de 30 ans**, ne pas comporter de logements indignes ou insalubres, ne pas être revendu dans les 2 ans...
- ➔ Les travaux doivent être réalisés par des entreprises qualifiées
- ➔ Les subventions sont calculées en fonction de l'ampleur et du type de travaux réalisés et en tenant compte des majorations possibles (sous conditions)

## SUBVENTIONS : MODE D'EMPLOI

- ① **Contactez la chargée d'opération SOLIHA Alpes du Sud (voir au verso)**
- ② **Déclarez vos travaux en Mairie**
- ③ **Demandez les devis**
- ④ **Déposez une demande de subvention complète auprès de la chargée d'opération**
- ⑤ **Votre dossier est étudié en commission communale**
- ⑥ **Réalisez les travaux après accord de subvention**
- ⑦ **Demandez le versement de la subvention**



L'animation de cette opération est assurée par SOLIHA Alpes du Sud. Vous obtiendrez gratuitement, auprès de votre chargée d'opération, des renseignements concernant :

- L'opération « Façades-Toitures » et ses subventions,
- Les aides de l'ANAH et des Caisses de retraite pour l'amélioration de l'habitat.

Nous pourrions éventuellement vous orienter vers la Maison de l'Habitat si votre projet le nécessite.

# Les permanences 2025

sont assurées en Mairie  
de 14h à 16h les jeudis :

**15 MAI**

**12 JUIN**

**10 JUILLET**

**11 SEPTEMBRE**

**09 OCTOBRE**

uniquement sur rendez-vous au :

**04 92 67 03 50**



**VOUS AVEZ UNE QUESTION ?  
VOUS AVEZ BESOIN D'UN CONSEIL ?**

**CONTACTEZ votre chargée d'opération :**

Anouck ROBERT

04 12 05 00 71

[a.robert@soliha.fr](mailto:a.robert@soliha.fr)

## **SOLIHA Alpes du Sud**

1, rue des Marronniers –

Les Fauvettes II - 05000 Gap

04 92 51 53 34 – [contact.hautesalpes@soliha.fr](mailto:contact.hautesalpes@soliha.fr)

[ALPESDUSUD.SOLIHA.FR](http://ALPESDUSUD.SOLIHA.FR) - [FACEBOOK](#) –

[TWITTER](#) - [LINKEDIN](#) - [YOUTUBE](#)

